

REPARTITION DE LA NBI VILLE du METL-MEDDE EN DDT 28

en application de :

- arrêté du METL du 29 novembre 2001

- arrêté du METL du 17 septembre 2012

CATEGORIE A

NIVEAU DE QUALIFICATION DE L'EMPLOI ATTRIBUE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES	NOMBRE DE POINTS NBI PAR EMPLOI REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES	DESIGNATION DE L'EMPLOI	DATE D'OUVERTURE DES DROITS	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE	SERVICE	CATEGORIE/GRANDEUR L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEFICIAIRES	Observations
A	1	1	50	50	Chef de bureau Agence Nationale Renouvellement Urbain (ANRU)	01/03/22	DUFROIS Nathan	SAH Bureau ANRU	AAE	Olivier BEAUJEU, I/PE 50 points du 01/01/15 au 14/10/15 inclus Détachement à l'ANRU le 15/10/18 NBI DE 50 POINTS NON AFFECTEE DEPUIS LE 15/10/2018 CAR Mme CHARLOTTE JOLLY AFFECTEE SUR LE POSTE DE CHEF DU BUREAU NE PEUT BENEFICIER DE LA NBI VILLE EN TANT QUE CONTRACTUELLE A COMPTER DU 30/12/2018	NBI AFFECTEE : 50 points à M. DUFROIS Nathan à compter du 01/03/2022
TOTAL	1	1	50	50							

A Chartres, le
Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir

Guillaume Barron
Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure-et-Loir

GUILLAUME BARRON